

PAROISSE de *Pont-Saint*

A. Si le presbytère actuel est le même qu'avant la Séparation.

Est-il { propriété particulière, et de qui?
 bien de fabrique encore sous séquestre? ...
 bien de fabrique dévolu :
 soit à un établissement de bienfaisance ?
 soit à la commune ?
 bien communal, ou reconnu tel ?
 Qui l'a pris en location ?
 Par bail écrit ou location verbale ?
 Quelles sont les conditions de location :
 Date de l'entrée en jouissance ?
 Durée du bail ?
 Faculté de résiliation ?
 Réparations ?
 Contributions ?
 Assurances ?
 Autres charges ?
 Faculté de sous-louer ?
 Prix de location ?
 Conditions de paiement ?
 Le locataire s'est-il assuré contre les risques locatifs ?

Oui et de la famille Bottoré de Besenval.
Le 31 août 1879, M. et Mme François Bottoré de Besenval
proposent de faire don à la commune d'un terrain
pour la construction du presbytère de la nouvelle paroisse
de Pont-Saint. Le conseil municipal accepte la donation
et les conditions (2 toiles au cimetière et une place à l'église) par
délégation du 16 oct. 1879.
Monsieur le Curé
par location verbale.
Il est à croire qu'il
n'y a eu ni autorisation
légale, ni contrat.

au nom de M. et Mme Bottoré, payés par le recteur.



Deux cents francs.

Oui.

P. Mare

B. Si le presbytère actuel n'est pas le même qu'avant la Séparation.

A qui appartient-il ?
 A quel titre l'occupez-vous ?
 Quelles sont les conditions de location ?